

AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 12 mai 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10587, boulevard Saint-Michel

Permettre un bâtiment de trois (3) étages, un stationnement en cour arrière et un niveau de rez-de-chaussée plus haut que ce qui est permis à la réglementation.

11645, avenue Hébert

Permettre une marge avant de 3,9 m au lieu de 4,5 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

**FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de
Montréal-Nord, ce 15 avril 2014**

**Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement**